Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260922-2026092202-DE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPA
Séance du 22 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

L'an 2026, le 22 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 septembre 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, CADORET Soazig, CATEL Bernard, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, NICOLAS-DUFOUIL Nadine TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- ANDRIEUX Sandrine, pouvoir à Mme. LORGEOUX,
- FABLEC Marie-Noëlle, pouvoir à Mme. Le GAL,
- OFFRET Mickaël, pouvoir à M. NICOL,
- DURAND-HIRTZMANN Véronique, pouvoir à M. AUDO,

A été nommée Secrétaire de séance : Mme OLIVEUX

2026092202 - Création d'un espace d'accueil et DOJO à la Halle de Sports – approbation de l'APS

Dans le cadre de la création d'un espace d'accueil et DOJO à la Halle de Sports, la maitrise d'œuvre a été attribuée le 9 décembre 2025 à l'agence d'architectes Didier Leborgne et Associés (44 – La Chapelle sur Erdre).
Après différentes premières étapes (définition précise des besoins, études de sol…) il convient de valider l'Avant-Projet Sommaire (APS).
Cette étape valide les principes du projet sera suivi par un Avant-Projet Définitif avant de passer à la phase du Permis de Construire, puis de la consultation des entreprises avant d'engager les travaux en 2027.
Le projet répond à plusieurs objectifs :
- créer un espace d'accueil pour la Halle de Sports et le futur DOJO,
- avoir des sanitaires en nombre pour les manifestations sportives ou de loisirs,
- identifier l'entrée de la Halle de Sports,

Le projet intègre le passage de la RT 2020 à la RE2020 applicable depuis le 1er mai 2026.

Principales caractéristiques du projet
- Emprise au sol : 27 m × 28 m
- Surface utile totale : 674 m²

Le projet comprend notamment :
- un hall central avec espace bar : 66 m² ;
- un espace tatamis et une aire de sécurité : 258 m² ;
- quatre vestiaires : 80 m² ;
- deux blocs sanitaires : 35 m² ;
- des locaux techniques ;
- des espaces de circulation.

Coût prévisionnel
- Travaux hors VRD et PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) : 1 076 000 € HT soit un ratio d'environ 1 595 €/m² ;
- Coût total de la phase APD, hors PSE : 1 254 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260922-2026092202-DE

Choix architecturaux et traitement des façades

La commission examine les différentes options proposées et se prononce favorablement sur le maintien de certaines d'entre elles, notamment :

- le bardage de la halle des sports ;
- la réalisation de plafonds acoustiques dans les vestiaires.

Les principes architecturaux et les choix de couleurs sont présentés :

- bardage translucide sur les façades Est ;
- bardage RAL noir sur les parties hautes ;
- bardage RAL couleur Corten sur les parties basses.

Sur cette base financière, une première demande de subvention est à déposer auprès du Département au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale). Un engagement pluriannuel est sollicité. Le taux de 20% est abondé de 15% en raison du lien avec le collège Jean Moulin :

Dépenses	€HT	Recettes	€
MO - Architecte DLB & Associés		Département	367 500
	112 560	PST 2026 (20%+15%) : 122,5K€	
Travaux (phase APS)		PST 2027 (20%+15%) : 122,5K€	
	1 254 000	- PST 2028 (20%+15%) : 122,5K€	
		En attente :	
		- Etat	
		- Région	
		- ANS	
		- FF Judo	
		Ville de Locminé	999 060
Total €	1 366 560		1 366 560

A cette demande pourront être déposés au titre de 2027, des demandes auprès de l'Etat (DETR/DSIL) et de la Région), de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et de la FF de Judo.

LE CONSEIL,

- VU la délibération du 09 décembre 2025 attribution de la mission de maitrise d'œuvre concernant la création d'un DOJO,
- VU les critères d'attribution de subventions de l'Etat au titre de la DETR et DSIL, de la Région Bretagne et du Département du Morbihan,
- VU la présentation faite par l'agence DLB (Didier le Borgne), maître d'œuvre
- VU la présentation faite en Commission Sports-Jeunesse le 10 septembre 2026,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. Joël NICOL, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'APS tel que présenté,

ARTICLE 2 : Autorise le dépôt de la demande de subvention auprès du Département,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 22 septembre 2026
Hugues JÉHANNO
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ (Morbihan) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE